

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 18 – 21 avril 2011

Nomenclature

VUE D'ENSEMBLE

1. Le présent document a été préparé par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes.*

Mise à jour sur les listes CITES

2. **Listes des orchidées CITES** : Une révision du Volume 1 (publié en 1995) de la Liste, incluant les genres *Paphiopedilum* et *Phragmipedium*, très présents dans le commerce, préparée sur la base de *World Checklist of Selected Plant Families* (<http://www.kew.org/wcsp>), est pratiquement terminée. Son achèvement a malheureusement été retardé par des compressions de personnel dans les institutions qui apportent un soutien en nature. D'autres mécanismes sont à l'étude pour permettre de présenter une mise à jour à la 16^e session de la Conférence des Parties.
3. **Liste des cactus CITES** : L'éditeur de la liste prépare actuellement une troisième édition de la liste des cactus CITES (CC3), basée sur *The New Cactus Lexicon* (Hunt, 2006). Il avait été prévu d'utiliser des fonds extérieurs au budget CITES pour appuyer ce processus qui permettrait de publier une révision à soumettre à la 16^e session de la Conférence des Parties. Toutefois, les sources de financement qui avaient été initialement identifiées pour ce processus n'étant pas disponibles, on étudie actuellement d'autres moyens de financement.

Nomenclature des cycadales

4. **Liste mondiale des cycadales** : la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP15) stipule que la référence normalisée CITES standard est « *A World List of Cycads* (D.W. Stevenson, R. Osborne and K.D. Hill, 1995; In: P. Vorster (Ed.), *Proceedings of the Third International Conference on Cycad Biology*, pp. 55-64, Cycad Society of South Africa, Stellenbosch) et ses mises à jour acceptée par le Comité pour les plantes, comme ligne directrice en se référant aux noms des espèces de Cycadaceae, Stangeriaceae et Zamiaceae. »
5. Depuis lors, plusieurs mises à jour de la liste ont été publiées. Le Comité pour les plantes, à sa 18^e session (PC18), a examiné les commentaires des Parties demandant que des changements mineurs soient apportés au format de la liste afin de l'adapter à l'utilisation dans le cadre de la CITES. Les autorités CITES de l'Italie ont financé la production d'un manuel de formation sur la CITES et les cycadales. Sous réserve de l'accord des auteurs de la liste, une version modifiée de la liste sera publiée pour compléter le manuel de formation. La liste serait ainsi disponible dans le format standard CITES dans une publication qui serait largement diffusée parmi les Parties à la CITES. En outre, les agents chargés de la lutte contre

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

la fraude bénéficieraient des informations complémentaires disponibles dans le manuel de formation. Sous réserve de fonds disponibles, la liste sera soumise à la 16^e session de la Conférence des Parties pour adoption.

Liste des plantes carnivore

6. La *CITES Carnivorous Plant Checklist* (B. von Arx *et al.*) a été publiée en 2001. Depuis lors, un grand nombre de nouveaux noms ont été publiés et l'intérêt suscité par le commerce de ces taxons décrits récemment n'a cessé de croître. Cela étant, il serait peut-être temps de procéder à une révision de cette liste et de préparer une mise à jour ou un supplément similaire à celui qui a été préparé pour mettre à jour la *CITES Aloe and Pachypodium Checklist* (U. Egli *et al.*, 2001). Afin d'éclairer la prise de décision, il serait utile que les Parties informent le Comité pour les plantes des problèmes que leur posent éventuellement ces nouveaux noms. A ce jour, aucune Partie n'a cependant communiqué de tels problèmes au spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes.

Décision 15.63

7. La 15^e session de la Conférence des Parties a adopté la décision 15.63 qui stipule ce qui suit :

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes conduisent une analyse afin d'identifier les taxons inscrits aux annexes pouvant être inclus sous le nom d'un taxon de rang supérieur sans modifier la portée de l'inscription, pour veiller à la cohérence avec la partie "Taxons supérieurs" de l'annexe 3 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), et, s'il y a lieu, de préparer des propositions pour soumission à la Conférence des Parties par le gouvernement dépositaire.

8. Un examen initial des taxons de plantes inscrits aux annexes n'a pas, dans l'immédiat, révélé de cas susceptible de nécessiter une telle action.

Décision 15.68

9. La 15^e session de la Conférence des Parties a adopté la décision 15.68 qui stipule que :

A sa 61^e session (SC61), le Comité permanent créera un groupe de travail en consultation avec les spécialistes de la nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, et des experts du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE, et le chargera:

- a) *d'examiner l'utilité et la faisabilité d'inclure des numéros de série taxonomiques en tant qu'élément des séries de données CITES;*
- b) *de faire rapport sur ses conclusions à la 62^e session du Comité permanent; et*
- c) *de préparer, s'il y a lieu, un projet de résolution à soumettre à la 16^e session de la Conférence des Parties.*

10. Aucune action n'est requise par le Comité pour les plantes pour le moment.

Recommandations à l'adresse du Comité pour les plantes

11. Le Comité pour les plantes est prié :

- a) de réfléchir aux sources de financement qui pourraient d'être disponibles pour aider à achever les révisions encore en suspens des principales listes de plantes, et de donner des avis à ce sujet ;
- b) de déterminer s'il est nécessaire de publier un supplément à la *CITES Carnivorous Plant Checklist* et, dans le cadre de ce processus, de déterminer si des Parties rencontrent des problèmes avec les nouveaux noms de plantes dans les groupes couverts par la liste ;
- c) de vérifier s'il connaît des cas dans lesquels les problèmes que décrit la décision 15.63 s'appliquent aux taxons de plantes inscrits aux annexes ; et

- d) de noter qu'une contribution à la mise en œuvre de la décision 15.68 sera nécessaire pendant la formation du groupe de travail à la 61^e session du Comité permanent (SC61) (15-19 août 2011).